

Publié le 18 janvier 2018

Le changement dans la continuité

À Blois, les automobilistes vont découvrir une nouvelle manière d'être verbalisés : le FPS (forfait post-stationnement) restera à 17 euros mais la majoration passera à 35 euros en cas de non-paiement dans les 5 jours. La Spl Stationeo a préparé le terrain pour la ville et sera chargée de collecter les FPS.



Que les Blésois se consolent : dans de nombreuses villes — en dehors de quelques exceptions notables comme Montpellier, Nancy ou Nice qui ont opté pour une baisse —, le **forfait post-stationnement** (FPS) sera largement plus dissuasif : 25 euros à Tours (mais 20 euros si elle est payée dans les 48 heures) ou encore 50 euros dans le centre de Paris (35 euros si vous payez dans les trois jours).

La mairie blésoise a donc joué la carte de la continuité sans chambouler la grille tarifaire. « On a préféré reproduire l'existant. Ce qui est nouveau, c'est le forfait majoré pour les personnes qui ne règlent pas dans les 5 jours », affirme **Jérôme Boujot**, maire-adjoint en charge du stationnement et

président de la Spl **Stationeo**. Autre légère évolution : en cas de dépassement de la durée de stationnement, la somme versée, admettons 2 euros, sera retranchée du FPS, donc, en l'occurrence, ce dernier sera fixé à 15 euros.

Renforcer l'attractivité du centre-ville

La Spl Stationeo a joué les éclaireurs pour la ville sur la réforme. « Il a fallu faire preuve de pédagogie. C'est une révolution opérationnelle importante. En 2018, notre Spl collectera les FPS minorés, la police municipale et les ASVP (Agents de surveillance de la voie publique) assurant le contrôle sur la voie publique. Avec la réforme, la Ville a désormais la possibilité de nous confier ce rôle, ce qui est déjà en réflexion pour le moyen terme », assure **Frédéric David**, directeur de Stationeo.

Cette réforme aura un impact évident en termes de **régulation du stationnement** et donc d'amélioration de la vie au quotidien dans le centre-ville. « Nous ne sommes pas à proprement parler confrontés à un stationnement anarchique en centre-ville, poursuit-il. Avec les 3 parkings souterrains et leurs 1 120 places ainsi que les 1 500 places en voirie, nous avons de quoi faire face. L'intérêt de la réforme se situe dans le fait qu'elle doit générer une plus grande fluidité du stationnement et chasser les voitures 'ventouses' qui restent longtemps à la même place. L'objectif à atteindre est de se garer plus facilement dans le centre-ville. »

Gain financier ?

Les sommes des FPS seront perçues par la ville de Blois ; le solde, après déduction des charges de contrôle, a vocation à être reversé à **Agglopolys**, la Communauté d'agglomération de Blois, et sera obligatoirement réinvesti — c'est la loi — dans des projets de mobilité durable et pour améliorer les transports urbains. En 2016, l'État avait reversé 475 816 euros à la Ville de Blois, somme correspondant à une partie du produit des amendes de police. C'est au début de l'année 2019 que la Ville saura si la réforme aura, aussi, été un plus pour ses finances.

Par Hervé LE DAIN